Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_319-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pole Patrimoine et Cadre de Vie
Direction études et travaux des espaces publics
Rapporteur : Patrice MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_319
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

50 - LES VIEILLES CARRIÈRES – SÉCURISATION DU FRONT DE TAILLE

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie a réalisé une carte de prédisposition aux risques de mouvements de terrain sur l'ensemble de la Région entre 2004 et 2007.

Cette carte a servi de base à l'établissement, en 2014, du Plan de Prévention des Risques Naturels Multiples, qui évoque notamment les risques de chute de blocs.

A ce titre, le site des vieilles carrières est considéré comme un secteur à forts enjeux au regard des risques d'instabilité de la rue Maréchal Leclerc, des habitations situées en crête du front de taille, et de la tranquillité des terrains situés au pied du front de taille (les abords du gymnase et l'impasse Leclerc qui est une voie privée ouverte à la circulation publique).

En 2019, la collectivité a décidé d'engager un diagnostic complet du risque sur le site afin d'envisager les travaux de sécurisation de confortement ou de valorisation du secteur. Cette étude a permis notamment de préciser les secteurs à enjeux et définit des principes de confortement (mission G5 diagnostic et G2AVP préconisations réalisée par FONDOUEST).

La mission G5 a permis de sectoriser le site vis-à-vis du foncier et évaluer les risques :

- Zone 1 : PM0 à 25 – parcelle 672 et rue Maréchal Leclerc
- Zone 2 : PM25 à 58 – rue Maréchal Leclerc
- Zone 3 : PM58 à 105 – rue Maréchal Leclerc et parcelle 677
- Zone 4 : PM105 à 125 – parcelles 677 et 678
- Zone 5 : PM125 à 175 – parcelle 678 et rue Maréchal Leclerc
- Zone 6 : PM175 à 210 – rue Maréchal Leclerc et parcelle 632
- Zone 7 : PM210 à 270 – parcelles 632, 754, 985 à 988 impasse du Maréchal Leclerc

La mission G2AVP a permis de définir des solutions de confortement et d'en approcher les coûts (valeur octobre 2020).

Zone 1 purges localisées.....21 850 € HT
Zone 2 parade active par ancrage et grillage.....159 015 € HT
Zone 3 purges soignées et clôture en pied renforcée.....37 900 € HT
Zone 4 purges de blocs et cloutages de masses rocheuses.....23 520 € HT
Zone 5 nettoyage, ancrages de confortement et béton projeté.....49 300 € HT
Zone 6 nettoyage, grillage suspendu et béton projeté sur partie meuble.....38 000 € HT
Zone 7 ancrages associé à un parement béton sans déconstruction du mur en
agglo, purges localisés et grillage pare bloc.....216 900 € HT

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'engager une première section de travaux (secteur 7). A ce titre, il convient de procéder aux études de conception et lancement des procédures de consultation des travaux. Au regard des récents appels d'offres, les travaux sont réévalués à 330 000 € HT. Le coût global de l'opération (425 000 € HT) se décline comme suit :

- Mission G2PRO/DCE et G4.....15 750 €
- Débroussaillage en falaise pour examen géotechnique.....67 108 €
- Travaux de confortement.....330 000 €
- Divers pour imprévus actualisation et contrôle.....12 142 €

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_319-DE

Les travaux nécessiteront les mouvements comptables nécessaires à l'engagement des travaux de sécurisation. Ces travaux seront réalisés sur les exercices 2024 et 2025. Un dossier de financement sera soumis à la DREAL au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser les services à procéder aux études, consultations et travaux nécessaires à la sécurisation, a minima de la section 7,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements utiles au projet.

Vu l'avis favorable de la commission n° 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h41**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_319-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 050-200056844-20241115-DEL2024_319-DE